

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Adresse électronique: situationroom@africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Vingtième session ordinaire

23-27 janvier 2012

ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

EX.CL/698(XX)

Original : Anglais/Français

**RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE
TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA DEFENSE, LA SECURITE ET LA
SURETE, 23-26 OCTOBRE 2011, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LA 5^{ÈME} RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE, LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ (CTSDSS) DE L'UNION AFRICAINE (UA)

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 18^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, du 24 au 28 janvier 2011, le Conseil exécutif a entériné la Déclaration de la 4^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), tenue le 7 décembre 2010. Le Conseil s'est félicité des résultats de l'exercice *Amani Africa*, tenue à Addis Abéba, du 13 au 29 octobre 2010, ainsi que des exercices des Forces régionales en attente, dont l'objectif était de tester la capacité de l'UA et des régions à gérer des missions multidimensionnelles et à assurer le déploiement efficace de la Force africaine en attente (FAA). Le Conseil a demandé que les mesures de suivi nécessaires soient prises [EX.CL/Dec.626(XVIII)].(XVIII)].

2. Dans le cadre du suivi de la Déclaration et de la décision subséquente du Conseil exécutif, le CTSDSS a tenu sa 5^{ème} réunion ordinaire à Addis Abéba, le 26 octobre 2011, pour examiner l'état de mise en œuvre opérationnelle de la FAA et identifier les mesures à prendre pour la réalisation des objectifs fixés dans les décisions et documents politiques pertinents de l'UA. Elle a été précédée par la 8^{ème} réunion des chefs d'État-major et des chefs des Services de Sécurité et de Sûreté du continent, ainsi que par une réunion préparatoire d'experts, du 23 au 25 octobre 2011.

3. Le présent rapport rend compte du déroulement de la réunion du CTSDSS et de ses résultats. Il se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. RÉUNION PRÉPARATOIRE D'EXPERTS ET 8^{ÈME} RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR ET DES CHEFS DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

4. Comme indiqué ci-dessus, la réunion du CTSDSS a été précédée par une réunion préparatoire d'experts, du 23 au 24 octobre. Ont participé à la réunion les représentants des États membres et des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/RM), à savoir le Mécanisme de coordination de la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASFCOM), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

5. La réunion a examiné l'état de la mise en œuvre opérationnelle de la FAA, tant aux niveaux continental que régional, et ce sur la base du Rapport intérimaire que j'ai soumis [Rpt/Exp/V/ STCDSS/(iii)2011 – Rpt/VIII/ACDS/(iii)2011], ainsi que des présentations faites par la Commission et les Forces régionales en attente. Les discussions ont porté sur le projet de Feuille de route III de la FAA, y compris la

Base logistique continentale (BLC) et l'Exercice AMANI II. La réunion a également discuté d'autres questions connexes, en particulier le rôle de la FAA dans la sécurité et la sûreté maritimes et la restructuration de l'État-major stratégique de l'UA.

6. La réunion des chefs d'État-major et des chefs des Services de Sécurité et de Sûreté a eu lieu, le 25 octobre 2011, en présence du Commissaire à la Paix et à la Sécurité. La réunion a procédé à un échange de vues sur le rapport de la réunion préparatoire d'experts, et a demandé que les amendements apportés soient intégrés dans le projet de Déclaration qui devait être soumis au CTSDSS.

III. RÉUNION DU CTSDSS

7. Les Ministres de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté se sont réunis, le 26 octobre 2011. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité était présent. La réunion a été l'occasion de faire le point des progrès réalisés dans la mise en place de la FAA. A cet égard, les Ministres ont reconnu les efforts soutenus déployés par toutes les parties concernées en vue de l'opérationnalisation de la FAA, et exprimé leur gratitude aux partenaires pour leur appui continu. Dans le même temps, les Ministres ont reconnu qu'un long chemin restait à parcourir pour atteindre l'objectif de la mise en place opérationnelle complète de la FAA. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité pour toutes les parties concernées, aux niveaux national, régional et continental, d'intensifier les efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle et à assurer que le continent est suffisamment outillé pour répondre aux énormes défis de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

8. Plus spécifiquement, et sur la base du Rapport de la réunion préparatoire d'experts, tel que révisé par les chefs d'État-major et les chefs des Services de Sécurité et de Sûreté, les Ministres ont adopté la Déclaration ci-jointe (Annexe I). Les Ministres ont approuvé la Feuille de route III de la FAA, et ont articulé les principales mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de la FAA. La Déclaration a également traité de nombre d'autres questions connexes.

9. Il convient également de noter que les Ministres ont profité de leur réunion pour assister à la cérémonie de lancement d'*AMANI AFRICA II*, qui a eu lieu dans l'après-midi du 26 octobre 2011. J'ai présidé cette cérémonie. Ce nouveau cycle permettra de renforcer la capacité existante, et ce sur la base des enseignements tirés du premier cycle d'*AMANI AFRICA*, pour tout à la fois contribuer à, et valider, l'opérationnalisation de la FAA d'ici à 2015. En particulier, *AMANI II* visera à renforcer la communication et le flux d'informations entre les niveaux continental et régional de la FAA, ainsi qu'à rationaliser les procédures régionales de prise de décision et à les aligner sur celles de l'UA. Alors que le premier cycle d'*AMANI AFRICA* a abouti à un exercice d'État-major, le nouveau cycle de formation ira plus loin en ce qu'il culminera par un exercice sur le terrain, à la fin du cycle.

IV. OBSERVATIONS

10. Depuis la dernière réunion du CTSDSS, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre opérationnelle de la FAA. Nombre de mesures ont été prises pour assurer le suivi des recommandations du CTSDSS et de la décision subséquente du Conseil exécutif. La signature du Protocole d'accord entre la

Commission et EASFCOM en vue du déploiement, en Somalie, de personnels militaires de l'EASFCOM revêt une dimension symbolique particulière. Ce Protocole d'accord a servi de cadre au tout premier déploiement d'une composante d'une Force régionale en attente.

11. Aujourd'hui plus que jamais, il importe que le continent intensifie ses efforts pour assurer la mise en œuvre opérationnelle rapide de la FAA, tant il est vrai que la réalisation de cet objectif renforcera considérablement la capacité de l'UA à répondre aux énormes défis auxquels le continent continue à être confronté en matière de paix et de sécurité. La Feuille de route III décrit les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre opérationnelle complète de la FAA d'ici à 2015. Il est essentiel que ce délai soit respecté.

12. Tout en travaillant sur le processus de mise en œuvre de la Feuille de route III, une fois entérinée, il est également important de mettre immédiatement en action la FAA dans des domaines spécifiques. La proposition de mettre en place une Cellule d'information et de coordination maritimes procède de cette préoccupation et de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour renforcer la sécurité et la sûreté maritimes sur le continent. L'implication rapide de la FAA dans des activités opérationnelles facilitera grandement les efforts visant à mobiliser un appui supplémentaire pour sa mise en place opérationnelle complète.

13. Enfin, je voudrais, encore une fois, souligner la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires au niveau du continent pour soutenir l'agenda paix et sécurité de l'UA. Il s'agit là d'une condition *sine qua non* pour que l'Afrique puisse véritablement s'approprier les efforts de paix sur le continent. À cet égard, je voudrais me faire écho de l'appel lancé aux États membres par la session extraordinaire de la Conférence de l'Union, tenue le 25 mai, pour qu'ils fassent des contributions volontaires au Fonds pour la paix. Pour sa part, la Commission explore actuellement d'autres sources de financement, dans le cadre du programme de pérennisation des résultats de l'Année de la paix et de la sécurité, tel qu'entériné par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union.

EX.CL/698(XX)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**5^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DEFENSE,
LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ**

**8^{ème} RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT MAJOR
ET DES CHEFS DES SERVICES DE SÉCURITÉ
ET DE SÛRETÉ DE L'AFRIQUE**

**ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
23 - 26 OCTOBRE 2011**

**Rpt/Exp/V/STCDSS/DECL/2011
Rpt/VIII/ACDS/DECL/2011
Rev.1**

DÉCLARATION

DÉCLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), avons, lors de notre 5^{ème} réunion ordinaire tenue à Addis Abéba, en Éthiopie, le 26 octobre 2011, examiné l'état de mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et identifié les mesures à prendre pour la réalisation des objectifs énoncés dans les décisions et les documents pertinents de l'UA. Notre rencontre a été précédée par la 8^{ème} réunion des chefs d'État-major et des chefs des Services de Sécurité et de Sûreté de l'Afrique, ainsi que par une réunion préparatoire d'experts, du 23 au 25 octobre 2011.
2. Notre réunion s'est tenue dans un contexte marqué par la persistance des conflits sur le continent, malgré les avancées considérables enregistrées dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. À cet égard, nous avons pris note des déclarations adoptées par la 275^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) et la session extraordinaire de la Conférence de l'Union, tenues respectivement le 26 avril et le 25 mai 2011, soulignant, entre autres, la nécessité d'efforts renouvelés pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la consolidation de la paix.
3. Nos délibérations ont été guidées par la décision de la 18^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue à Addis Abéba du 24 au 28 janvier 2011, qui a approuvé la Déclaration de notre 4^{ème} réunion ordinaire, tenue le 7 décembre 2010, ainsi que par les décisions pertinentes de l'UA relatives à l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Nos délibérations ont, en outre, été guidées par l'impératif de s'orienter vers l'action en répondant aux besoins urgents sur le terrain et en faisant usage des capacités existantes de la FAA à cette fin.
4. Notre réunion nous a donné l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans la mise en place de la FAA, telle qu'articulée dans le Protocole relatif à la création du CPS, et ce sur la base du rapport intérimaire soumis par le Président de la Commission [Rpt/Exp/V/STCDSS/(iii)2011 - Rpt/VIII/ACDS/(iii)2011] et des mises à jour apportées par la Division des Opérations de Soutien à la Paix (DOSP) du Département Paix et Sécurité (DPS) et les Forces régionales en attente des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR). À cet égard, nous reconnaissons les efforts considérables déployés par toutes les parties concernées pour le développement de la FAA aux niveaux régional et continental. Nous exprimons également notre gratitude aux partenaires pour le soutien qu'ils apportent.
5. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour réaliser l'objectif de l'opérationnalisation totale de la FAA, qui constitue une composante importante de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité pour toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et continental, d'intensifier les efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle, afin que le continent soit adéquatement

ouillé pour relever les défis de taille auxquels il est confronté dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

6. Au regard de ce qui précède, et sur la base du rapport de la réunion préparatoire des experts [Rpt/Exp/V/STCDSS/(vi)2011 – Rpt/VIII/ACDS/(vi)2011], tel qu'examiné par les chefs d'État-major et les chefs des Services de Sécurité et de Sûreté, nous :

- (a) approuvons la Feuille de route III de la FAA qui couvre une période de cinq (5) ans (2011-2015), telle qu'élaborée à la suite de la réunion consultative tenue à Douala, au Cameroun, du 21 au 23 avril 2011, et revue par les experts, ainsi que par les chefs d'État-major et les chefs des Services de Sécurité et de Sûreté, avec les amendements faits sur l'harmonisation du chronogramme pour certaines activités essentielles, le renforcement de la coordination avec les CER/MR, y compris des consultations régulières avec leurs Éléments de Planification (PLANELM), la coordination de la participation des pays africains aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, et la soumission, par la Commission, de rapports réguliers sur le processus de mise en œuvre. Nous exhortons la Commission de l'UA et les CER/MR à ne ménager aucun effort pour assurer la mise en œuvre diligente de la Feuille de route, afin que la FAA atteigne la capacité opérationnelle totale en 2015. Nous nous engageons à évaluer annuellement la mise en œuvre de la Feuille de route sur la base des rapports qui seront soumis par la Commission, afin de s'assurer de sa pertinence continue et de l'ajuster en tant que de besoin. Nous félicitons le Gouvernement du Cameroun et la CEEAC pour avoir abrité la réunion consultative sur la Feuille de route III de la FAA, ainsi que pour leur soutien inestimable;
- (b) nous félicitons des mesures prises en vue de la mise en place de la Base logistique continentale (BLC) de la FAA, à Douala, au Cameroun, y compris les missions d'évaluation technique effectuées par la Commission, les discussions en cours sur la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'UA et le Gouvernement du Cameroun, ainsi que de l'organisation d'une conférence d'annonce de contributions en juillet 2011. Nous nous félicitons de la contribution apportée par le Gouvernement du Cameroun et de son engagement en faveur de la mise en œuvre réussie du projet. Nous encourageons la Commission à aller de l'avant s'agissant des activités prévues pour assurer la pleine opérationnalisation de la BLC et, à cette fin, de faire usage de l'expertise disponible au niveau du continent. À cet égard, nous demandons à la Commission d'entreprendre des consultations élargies avec toutes les parties prenantes, y compris les États membres et les CER/MR, pour clarifier le rôle de la BLC par rapport aux dépôts logistiques régionaux et assurer leur rentabilité. Nous demandons, en outre, à la Commission de déterminer aussi précisément que possible les besoins et modalités en termes de financement de la BLC et leurs implications pour les États membres, pour leur permettre de contribuer (financièrement, en nature

et en termes d'expertise) à la réalisation de ce projet. Nous apportons notre appui aux efforts entrepris par le Haut Représentant de l'UA pour l'Opérationnalisation de la FAA pour mobiliser des ressources au niveau du continent. Nous en appelons à nos partenaires internationaux, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, à également appuyer cet effort;

- (c) approuvons la tenue de l'exercice AMANI AFRICA II et son cycle d'activités, en vue de combler les lacunes identifiées lors de l'exercice AMANI AFRICA I. Nous encourageons la Commission à prendre toutes les mesures requises pour la réussite du cycle AMANI AFRICA II, notamment en veillant à ce que cet exercice soit, dans toute la mesure du possible, synchronisé avec le développement de la BLC;
- (d) adoptons la proposition de mettre en place une Cellule d'information et de coordination maritimes (MI2C), telle que recommandée par le Président de la Commission dans son rapport sur le rôle de la FAA dans la sécurité et la sûreté maritimes [Rpt/Exp/V/STCDSS/(iv)2011 - Rpt/VII/ACDS/(iv)2011], et conformément aux décisions pertinentes de l'UA. Nous demandons à la Commission, en consultation les CER/MR, de finaliser les modalités de mise en place de la MI2C. Nous sommes convenus de mettre en place, sous la direction de l'UA, un Groupe de travail technique maritime composé de représentants des CER/ MR et d'experts compétents pour formuler des recommandations supplémentaires sur le rôle futur de la FAA dans la sécurité et la sûreté maritimes;
- (e) félicitons le Gouvernement du Nigeria pour le soutien qu'il a apporté à la tenue de l'atelier d'Abuja de juillet 2011, et demandons à la Commission de procéder immédiatement à la mise en œuvre des quatre piliers de la structure de la DOSP dans le cadre de la structure de Maputo, qui organise la Division en deux Unités. Nous demandons, en outre, à la Commission d'accélérer le recrutement du chef d'État-major de la DOSP, conformément à la Déclaration de notre 4^{ème} réunion ordinaire, étant entendu que cette nomination doit être faite pour une période de trois ans. Nous encourageons également la Commission à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer le recrutement de personnels additionnels, afin de renforcer la capacité humaine de la DOSP. Nous soulignons qu'aussi bien le poste de chef d'État-major que ceux des officiers détachés auprès de la DOSP doivent être pourvus dans le respect de la représentation régionale équitable, de la transparence et du principe de la rotation entre les régions;
- (f) prenons note de la proposition faite par la Commission sur la mise en place d'un cabinet de défense stratégique, afin de renforcer davantage l'État-major stratégique de l'UA [Rpt/Exp/V/STCDSS/(v)2011 - Rpt/VIII/ACDS/(v)2011]. Nous demandons à la Commission d'approfondir sa réflexion à la lumière des observations faites, de recueillir les vues des CER/MR et de soumettre un rapport à la

prochaine réunion du CTSDSS. Il est entendu que ce processus ne doit, en aucune façon, entraver le renforcement de la DOSP, à travers la mise en œuvre de la structure en quatre piliers, telle qu'articulée au paragraphe 6 (e) ci-dessus.

7. Nous reconnaissons la nécessité urgente pour les États membres de contribuer, de manière plus importante, au financement des opérations de soutien à la paix de l'UA et, de façon plus générale, aux efforts déployés pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que pour la consolidation de la paix. À cet égard, nous faisons nôtre l'appel lancé par le Sommet extraordinaire tenu à Addis Abéba, le 25 mai 2011, à tous les États membres en mesure de le faire pour qu'ils fassent des contributions volontaires au Fonds de la paix. Nous nous engageons également à apporter notre plein soutien aux efforts déployés par la Commission, afin de mobiliser des ressources supplémentaires provenant du secteur privé et des citoyens africains, dans le cadre du programme de pérennisation des activités de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous demandons à la Commission, en collaboration avec les CER/MR, d'organiser, en 2012, une réunion qui regroupera les États membres et les CER/MR, sur le financement de la FAA et des activités nécessaires à son opérationnalisation totale.

8. Nous prenons note de la mise à jour apportée par la Commission sur les opérations de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), exprimons notre satisfaction face aux résultats importants enregistrés sur le terrain par l'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, et rendons hommage aux pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, pour leur engagement et ténacité. Nous appelons les Nations unies, au regard de la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à apporter à l'AMISOM un soutien qui soit à la hauteur des défis à relever, ainsi que l'a réitéré le CPS lors de sa réunion du 13 septembre 2011. Nous lançons un appel pressant à tous les États membres pour qu'ils contribuent des troupes et des ressources à l'AMISOM pour faciliter l'accomplissement effectif par la Mission de son mandat et renforcer le leadership de l'Afrique dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Nous prenons également note avec satisfaction des efforts déployés pour la mise en œuvre de l'initiative de coopération régionale sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que de la volonté réaffirmée par tous les pays concernés d'œuvrer au succès de cette initiative africaine, et les encourageons, ainsi que la Commission, à persévérer dans leurs efforts.

9. Nous prenons note de la présentation faite par la Commission sur le Document-cadre stratégique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), dans le prolongement de la décision de la Conférence de l'Union de janvier 2007, ainsi que de la communication sur la mise en œuvre, en Afrique, de la Convention sur les armes chimiques, présentée par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (OIAC).

10. Nous demandons à la Commission d'assurer le suivi de tous les aspects de la présente Déclaration et de rendre compte à ce sujet à la prochaine réunion du CTSDSS.